

Accord visant à prévenir la pêche non réglementée en haute mer dans l'océan Arctique central

2018/0239(NLE) - 16/01/2019 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission de la pêche a adopté le rapport de Norica NICOLAI (ALDE, RO) sur la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord visant à prévenir la pêche non réglementée en haute mer dans l'océan Arctique central.

La commission a recommandé que le Parlement européen donne son approbation à la conclusion de l'accord.

L'objectif de cet accord est de prévenir la pêche illicite en haute mer dans l'océan Arctique central par certaines mesures de conservation et de gestion, dans le cadre d'une stratégie à long terme pour préserver la santé des écosystèmes maritimes et de garantir la conservation et l'exploitation durable des stocks de poissons.